

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
JEUNESSE ET SPORTS


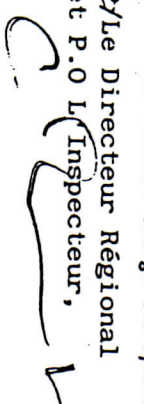
DU ...2ème DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF

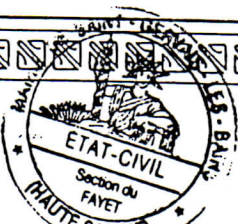
Vu les pièces présentées par Monsieur PAGNIEZ Bernard
né(e) le 20/06/1964 à PARIS
justifiant que l'intéressé(e) a satisfait avec succès aux épreuves de :

- FORMATION COMMUNE :
(attestation de réussite délivrée le 03/06/1988 par DRJS DE BORDEAUX);
 - FORMATION SPÉCIFIQUE (discipline sportive : JUDO
(attestation de réussite délivrée le 11/05/1988 par DRJS ILE DE FRANCE).
- LE BREVET D'ÉTAT DU 2EME DEGRÉ D'ÉDUCATEUR SPORTIF**

D.e.JUDO.....
est attribué en application de l'arrêté MINISTERE EL du 15/11/1988
à Monsieur PAGNIEZ Bernard.....

Pour certification conforme :
A PARIS, le 15/11/1988

Le Titulaire, 
Le Ministre chargé des Sports,
P/Le Directeur Régional
et P.O L'Inspecteur,

Anne CHENUET-BARROIS



Photocopie certifiée conforme
Le Fayet le 15 FFV 1998
L'Adjoint Spécial